

Mon dossier Caf Relevé de compte

N° DOSSIER 9595453

NOUS CONTACTER : Caf du Doubs 2 Rue DENIS PAPIN

2 Rue DENIS PAPIN 25037 BESANCON **Tous nos contacts sur caf.fr** 253

MONSIEUR HOUEDANOU NOUKOUNOU APPARTEMENT C4 RESIDENCE LAENNEC 46 FAUBOURG DE BESANCON 25200 MONTBELIARD

Le 17/09/2024

► Ce que la Caf m'a versé au mois d'août 2024

La date correspond à l'envoi du paiement par la Caf. Le versement sur votre compte dépend du délai de votre banque.

Date	Nature des prestations	Montant
05/08/2024	Allocation de logement de Juillet 2024	280,00 €
	Montant versé sur mon compte	280,00 €
	TOTAL	280,00 €

► Mon profil au 17/09/2024

- Je suis célibataire.
- Je suis apprenti depuis le 1 septembre 2022.

• Mon adresse :

APPARTEMENT C4, RESIDENCE LAENNEC, 46 FAUBOURG DE BESANCON, 25200 MONTBELIARD, FRANCE

Mon adresse mél :

dimitriomorales01@gmail.com

- Mon téléphone : 07 49 48 58 21
- Mon compte bancaire :

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX8 345

BIC : SOGEFRPP

Si votre situation change, pensez à en informer votre Caf : Espace Mon Compte > rubrique « Consulter ou modifier Mon profil ». Tout changement peut entraîner une modification de vos droits (voir rubrique « Mes droits et mes paiements »).

► Plus d'information ...

Comprendre mon relevé?

Avec votre relevé de compte Caf, vous visualisez immédiatement :

- le paiement de vos prestations du mois précédent effectué sur votre compte bancaire,
- le montant versé à un tiers (bailleur, organisme social...),
- les sommes que vous devez à la Caf.

Ce relevé de compte Caf n'est ni une attestation de paiement, ni une attestation de droit et ne peut pas être utilisé comme justificatif.

Comment rembourser ce que je dois à la Caf?

Vous avez une dette et vous devez la rembourser. Dans ce cas, la Caf effectue des retenues sur le paiement de vos prestations.

Vous pouvez aussi rembourser la Caf par prélèvement bancaire, par chèque ou par carte bancaire. Rendez-vous dans la rubrique « Ma Caf » pour connaître toutes les modalités de remboursement.

Pour consulter le détail de ce que vous devez à la Caf, rendez-vous dans l'Espace Mon Compte, rubrique « Mes dettes ».

Je mets toujours mon profil à jour

Les changements que vous pouvez déclarer sur caf.fr concernent :

- votre vie familiale : mariage, pacs, vie de couple, séparation, grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer, décès ;
- votre vie professionnelle : début ou reprise d'activité, chômage, réduction ou cessation d'activité pour vous occuper d'un enfant ;
- la situation de votre enfant : scolarité, apprentissage, entrée dans la vie active ;
- vos coordonnées de contact : adresse postale, adresse mél, numéro de téléphone ;
- · vos coordonnées bancaires.

Attention : Une déclaration incorrecte, incomplète et/ou tardive peut entraîner une dette vis-à-vis de la Caf que vous devrez ensuite lui rembourser.

Les changements de situation déclarés en ligne sont traités plus rapidement que si vous les réalisez par téléphone ou par courrier. Rendez-vous dans l'Espace Mon Compte > rubrique « Déclarer un changement » ou « Consulter ou modifier mon profil ».